



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné **Éric Paiement**, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 23 août 2022.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante;

Propriété visée par la demande :

**630, chemin du Progrès
Matricule 0169 30 0767**

Nature et effet de la demande :

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction de la phase III pour l'établissement de mini-entrepôts de 26.21 m x 9.75 m, soit une superficie de 255.55 m².

Donc, permettre de déroger à l'article 8.3.1 j) (superficie maximale de toutes constructions) en autorisant la construction de la phase III, mini-entrepôts et excéder à la superficie maximale autorisée par la réglementation, soit une superficie totale de 11.57 % au lieu de 10 % ce qui excéderait de 1.57 %.

Vous pourrez aussi consulter cet avis public, en consultant le site internet officiel de la municipalité au www.chute-saint-philippe.ca

Donné à Chute-Saint-Philippe, ce 19 juillet 2022.


Éric Paiement,
Secrétaire-trésorier et DG